



Chemin :

Arrêté du 21 janvier 2014 fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

↳ Annexes

Article Annexe III

↳ Modifié par ARRÊTÉ du 16 avril 2015 - art.

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2016		
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1er septembre 2016		
Toussaint	Mercredi 19 octobre 2016		
	Jeudi 3 novembre 2016		
Noël	Samedi 17 décembre 2016		
	Mardi 3 janvier 2017		
Hiver	Samedi 18 février 2017	Samedi 11 février 2017	Samedi 4 février 2017
	Lundi 6 mars 2017	Lundi 27 février 2017	Lundi 20 février 2017
Printemps	Samedi 15 avril 2017	Samedi 8 avril 2017	Samedi 1er avril 2017
	Mardi 2 mai 2017	Lundi 24 avril 2017	Mardi 18 avril 2017
Début des vacances d'été (*)	Samedi 8 juillet 2017		
<p>(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p> <p>Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.</p> <p>Les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017.</p>			

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin dès jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Liens relatifs à cet article